

COMpte RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL du 03 MAI 2010

Le trois Mai deux mille dix, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Fabrice MICHELET Maire.

ETAIENT PRESENTS: M. Fabrice **MICHELET** Maire, Mme Sylvie **MAGNAIN** Adjoint, M. Joël **PROUST** Adjoint, M. Guillaume **GENDRAUX** Adjoint, Mme Valérie **INGLIN** Adjoint, Mme Sylvie **COUTEAU** Adjoint, M. Loïc **RANCHERE**, Mme Odile **BOSSE**RT, M. Patrick **COIRAU**LT, M. Michel **GORNARD**, Mme Dominique **COIRIER**, Mme Martine **GENDRAUX**, Mme Marie-Noëlle **AIMARD**, Mme Marie-Claire **RAGOT**, M. Arthur **JONES** et M. Philippe **FAUCON**.

ETAIT ABSENT: M. Christian **GRIPPON** qui a donné pouvoir pour voter en ses lieu et place à Mme Sylvie MAGNAIN
SECRETAIRE DE SEANCE : M. Guillaume GENDRAUX

Après adoption du compte rendu de la séance du 12 Avril dernier, le Conseil Municipal délibère comme suit :

MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT 4B

Monsieur le Maire présente la modification des statuts du Syndicat 4B décidée par le SMAEP en date du 22.03.2010 et proposée aux collectivités adhérentes en ces termes :

STATUTS du SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE 4B **(Bouleure, Boutonne, Bellefond, Beauvoir)**

Article 1 : Il est constitué entre les communes de Les Alleuds, Ardilleux, Beauvoir sur Niort, Belleville, Boisserolles, Brûlain, Chef-Boutonne, Chizé, Couture d'Argenson, Fors, Gournay-Loizé, Juscorps, Les Fosses, Maisonnais, Marigny, Paizay le Chapt, Prissé la Charrière, St Etienne la Cigogne, St Romans des Champs, Tillou, Le Vert, Villiers en Bois (à compter du 1^{er} janvier 2010), et les syndicats d'alimentation en eau potable de Fontenille – St-Martin d'Entraigues, Loubigné, Marcillé, Belle et Boutonne, Rom-Bouleure, un syndicat mixte qui prend la dénomination syndicat mixte d'alimentation en eau potable 4B.

Article 2: Ce syndicat a pour objet :

-Compétence obligatoire :

Etudes, recherche, protection des ressources, production d'eau potable et mise en charge jusqu'aux installations de distribution propres à chaque collectivité membre, achat d'eau potable.

-Compétences à la carte :

Distribution d'eau potable et vente aux collectivités extérieures.

Dans le cadre de leur adhésion au syndicat, les collectivités adhérentes s'engagent à laisser transiter dans leurs installations l'eau issue du réseau du nouveau syndicat. Le syndicat pourvoit en tant que besoin aux dépenses de création et d'entretien des installations et des services pour lesquels il est constitué.

Défense Incendie correspondant à la réalisation et l'entretien des ouvrages de défense incendie.

L'assainissement collectif.

L'assainissement non collectif.

L'aménagement hydraulique correspondant à la réalisation de travaux de l'aménagement hydraulique (cours d'eau, rivières, affluents,...).

La production et la distribution d'eau brute.

Article 3 : Le siège du syndicat est fixé en mairie de Périgné.

Article 4 : Le syndicat est constitué pour une durée illimitée.

Article 5 : Le syndicat est administré par un comité composé de délégués élus par les collectivités membres, en application des articles L 5211-6, L 5211-7, L 5211-8 et L 5212-7 du Code Général des Collectivités Territoriales. Chaque collectivité est représentée par un délégué titulaire et un délégué suppléant, et ce, par tranche entamée de 500 abonnés.

Les délégués suppléants sont désignés pour siéger avec voix délibérative en cas d'empêchement des délégués titulaires. Les délégués n'ont voix délibérantes que pour les questions relatives aux compétences pour lesquelles leur collectivité adhère.

Article 6 : Le bureau est composé d'un Président, de 4 vice-présidents et de 16 membres.

Article 7 : Les charges générales liées au fonctionnement du syndicat seront réparties entre les différentes compétences. Les charges liées à la compétence obligatoire seront réparties entre tous les membres en fonction du nombre d'abonnés au 31 décembre de l'année précédent l'exercice comptable, et pour les m3 vendus par un prix proportionnel au m3.

Les charges liées à l'exercice d'une compétence la carte seront réparties selon les modalités fixées par décision du comité syndical.

Article 8 : L'adhésion à une compétence à la carte est décidée par délibération de la collectivité faisant l'objet de cette adhésion.

Avant le 1^{er} janvier 2011, celle-ci est notifiée au Président du syndicat mixte d'AEP 4B, au plus tard le 30 septembre de 2010, pour être effective au 1^{er} janvier 2011.

A compter du 1^{er} janvier 2011, celle-ci est notifiée au Président du syndicat mixte d'AEP 4B, au plus tard le 30 juin de l'année en cours, pour être effective au 1^{er} janvier de l'année suivante.

Les modalités de transfert sont celles inscrites aux articles L-1321.1 à L-1321.9 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 9 : Le retrait d'une compétence à la carte est décidé par délibération de la collectivité faisant l'objet de ce retrait. Celle-ci est notifiée au Président du syndicat mixte d'AEP 4B, au plus tard le 30 juin de l'année en cours, pour être effective au 1^{er} janvier de l'année suivante.

Les équipements réalisés par le syndicat mixte intéressant la compétence reprise situés sur le territoire de la collectivité reprenant la compétence, deviennent la propriété de cette collectivité, à la condition que ces équipements soient principalement destinés à ses habitants.

La collectivité reprenant la compétence à la carte au syndicat mixte continue à supporter l'amortissement des biens (dette, amortissement) concernant cette compétence pendant la période au cours de laquelle elle l'avait déléguée à cet établissement, jusqu'à l'amortissement complet des dits biens. Le comité syndical constate le montant de la charge de ces biens transférés lorsqu'il adopte le budget.

Les autres modalités de reprise non prévues aux présents statuts sont fixées par le comité syndical.

Article 10 : Les fonctions de receveur syndical seront exercées par le Trésorier de Brioux-sur- Boutonne.

Conformément à l'article L.5211.17 du Code Général des Collectivités Territoriales, concernant les modifications relatives aux compétences des établissements publics de coopération intercommunale, Madame (ou Monsieur) le Maire (ou Président) demande au Conseil Municipal (ou syndical) de bien vouloir se prononcer sur cette modification de statuts.

Monsieur Gornard par ailleurs Vice Président du Syndicat 4B, répond aux diverses questions et précise que le Syndicat mène actuellement une étude pour déterminer la formule la mieux adaptée au syndicat : régie ou affermage. Il invite les élus à se prononcer sur un accord de principe pour intégrer Chef-Boutonne dans cette étude sans pour autant engager la collectivité, ce qui est accepté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte la modification des statuts ainsi présentée.

ACHAT DE DIVERS MATERIELS

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Joël Proust, pour présenter ce dossier élaboré avec la commission « Finances – marchés publics » et les agents des services techniques concernés.

- ACHAT D'UN NETTOYEUR HAUTE PRESSION :

Monsieur PROUST rappelle les caractéristiques du matériel présenté dans le cahier des charges soumis aux fournisseurs :

Nettoyeur eau chaude – Triphasé - Pression jusqu'à 150 bars - Débit d'eau maxi pas inférieur à 500 l / h - Avec ou sans enrouleur

Et donne le résultat de la consultation qui a donné lieu à 7 réponses.

La proposition de la commission est de retenir la proposition la moins disante, conforme au cahier des charges, pour un montant de 1 989 € TTC. Monsieur Patrick COIRAUT, qui sans pour autant la refuser, regrette que les entreprises locales ne soient pas sélectionnées.

Monsieur le Maire partage ce regret mais souligne par ailleurs, la nécessité de respecter la règle du jeu de la mise en concurrence et ses conséquences.

Des précisions restant à obtenir notamment en ce qui concerne les accessoires (enrouleur), sur proposition du Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de surseoir et autorise Monsieur PROUST à revoir les fournisseurs pour valider des offres définitives afin de permettre de prendre une décision lors de la prochaine séance.

Par ailleurs, il rappelle que le choix des élus induit l'engagement de deniers publics et constate que la consultation conduit souvent, à des propositions plus avantageuses pour la collectivité.

- MATERIEL D'ARROSAGE pour un arrosage automatique avec programmateur.

Monsieur Proust rappelle les démarches entreprises pour économiser la consommation d'eau et indique qu'un système de goutte à goutte avec programmateur (2l/h), pourrait y contribuer encore plus efficacement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte, le devis des fournitures nécessaires d'un montant de 3 124.74 € TTC auprès du magasin spécialisé « Point Vert » de LOZAY (17) étant précisé que Loïc Bernegoue agent, en fera le montage. Monsieur le Maire précise que cet investissement permettra de réduire substantiellement la consommation de ces arrosages automatiques.

- UTILISATION DE L'EAU DE LA PISCINE

En accord avec le Syndicat Mellois des Piscines et afin de récupérer l'eau de décantation de la piscine, il est proposé d'acquérir une pompe pour la puiser dans la citerne de décantation.

Monsieur Michel Gornard demande pourquoi le forage du stade ne peut pas être utilisé. Monsieur le Maire rappelle qu'il a été installé avec l'engagement de ne pas dépasser les 1000 m³ prévus, pour éviter une procédure d'autorisation plus complexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte le devis de Monsieur Tristan MINEAU de Chef-Boutonne pour la fourniture de la pompe moyennant 563.40 € TTC et le devis de CGED pour les fournitures électriques nécessaires 264.67 € TTC. Loïc Bernegoue agent, en fera le montage.

Monsieur le Maire précise que cet investissement permettra de ne plus aller aux lagunes prendre de l'eau pour arroser. Cela sera un gain de temps. De toutes façons, cette eau serait rejetée dans la Boutonne

Monsieur Proust indique que l'achat d'une tondeuse est reporté dans l'attente de précisions quant aux offres présentées. Le dossier sera soumis à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

EMPLOIS SAISONNIERS ETE 2010

Madame Sylvie Magnain rappelle les modalités d'accueil au Château de Javarzay en 2009 et demande leur reconduction pour 2010.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- Décide d'ouvrir le château pour les visites, 7 jours / 7 du 29/06 au 31/08 de l'année : tous les après-midi de 15 à 18 heures et les mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 10 à 12 heures, en privilégiant les visites en anglais le jeudi après midi.

- Et décide ainsi de la création de 2 emplois saisonniers, d'adjoint du patrimoine 2^{ème} classe, de 17 heures 30 hebdomadaires qui pourront être pourvus au gré des candidatures avec 4 candidats 2 en juillet, 2 en août, pour assurer l'accueil des visiteurs d'une part et les visites du Château de Javarzay d'autre part.

PROJET EHPAD – MAIRIE

Monsieur le Maire rappelle le contexte de ce dossier :

Le Conseil Municipal lors de sa séance du 07 Septembre 2009

- avait adopté le principe de construire le futur EHPAD à proximité du bâtiment Mairie, en incorporant ce même bâtiment et de transférer la Mairie dans les murs de l'actuel EHPAD en créant un pôle « services » dans ce même bâtiment et en y annexant la médiathèque, la maison médicale, les services du CMPP...

- avait autorisé la commission, à poursuivre l'étude de la faisabilité de ce dossier avec le programmiste pour préciser les possibilités de concrétisation de cette opération (Aspect juridique - Travail sur la maison médicale - Travail sur le projet Mairie et autres services ...).

Une réunion publique est organisée le 30 mars par un collectif de 27 personnes opposées à ce projet.

A l'initiative de ce collectif, une pétition circule alors sur la commune pour témoigner du refus de ce projet. Elle est signée par 847 personnes et remise à l'occasion de la réunion publique organisée le 06 avril 2010, par le Maire, le Conseil Municipal et les membres du CCAS pour exposer les arguments qui les ont amené à étudier l'idée de ces transferts.

Le Conseil Municipal et les membres du CCAS se concertent lors d'une rencontre le 19 avril dernier. Chacun a pu s'exprimer librement et après discussion mais également avec un regret partagé, il fut alors envisagé de retirer le projet pour tenir compte de l'importance exprimée du symbolique que représente le bâtiment mairie. Monsieur le Maire demande si un élu souhaite s'exprimer.

Monsieur Joël Proust demande la parole et donne lecture de son sentiment

«

*Je suis de ceux qui, lorsque ce projet a été « mis sur la table », ont mis du temps pour se convaincre.
Une telle entreprise mérite réflexion. Je me suis donc penché sur le sujet pour en tirer toute la quintessence.*

Les enjeux que j'y ai vus, ont d'abord été

- La population Chef-Boutonnais va -t- elle adhérer ?

- Je suis attaché à cette construction, donc je pense que les Chef-Boutonnais aussi

Puis en un 2^{ème} temps en poussant la réflexion, je me suis dit : on ne touche pas à l'architecture du bâtiment par lui-même. Le parc actuel ressemble plus à un terrain enherbé qu'à un parc digne de ce nom.

Amener un lieu de vie pour des personnes âgées dans un coin de verdure qui plus est devant des écoles afin qu'une mixité des générations puisse exister plus facilement, m'a semblé une évidence. La cohérence du projet a conquis mon scepticisme.

D'autant plus que la MAIRIE va se vider au 2/3 de ses occupants, qu'elle pourrait être réhabilitée sur un budget annexe celui du CCAS

D'autant plus que l'emprise au sol du bâtiment du nouvel EHPAD reste très raisonnable

D'autant plus que les liens affectifs que les Chef-Boutonnais(es) ont avec leur mairie, se résument d'après les informations que j'ai pu récolter à : j'ai toujours vu la mairie là, je ne vois pas pourquoi vous voudriez la changer de place ou, je m'y suis marié Ce sont les deux liens le plus souvent évoqués.

Je crois sincèrement que ces considérations n'ont pas de communes mesures avec les plus nommés ci-dessus et apportés à nos aînés

Dans une vie, il faut savoir tourner une page. Cette page aurait pu se tourner simplement et nous en aurions tous récolté les fruits.

Mais à côté d'un intérêt général (humain d'abord et financier ensuite) il y a une vie politique et certains n'hésitent pas à exploiter ce filon pour renaître. Ils n'ont aucune fierté à en retirer parce qu'ils jouent simplement sur une maladresse de communication de notre part, ils jouent sur des informations erronées qui font peur parce qu'on parle coût et donc impôts .Chacun doit savoir aujourd'hui la vérité, les pétitions ont été faites «à l'arrache ». En effet, notre groupe a mis plusieurs mois à la réflexion de ce projet par contre, une pétition est signée en quelques minutes et parfois la même main tenant le même stylo a signé plusieurs fois.

Demain nous verrons bien que d'autres sujets prêteront encore à polémique venant des mêmes personnes. Je peux sans doute, vous donner l'un des premiers : un achat de terrain pour un nouvel EHPAD qui pourrait cette fois ci être payé trop cher, sur un emplacement qui serait discutable donc la même polémique recommencera puisque surcoût et donc impôts. Arrêtons, ceci est de la caricature de gestion !

Dans tous ces propos, il faut revenir sur une phrase écrite dans la NR dans un article écrit par M DELAGE et M. MICHEAU qui se demandent « si cette opération n'a pas été montée dans la précipitation avec peut être le souci de contrecarrer tout projet privé pouvant paraître concurrentiel ». Cette phrase à elle seule, laisse subodorer une connotation politique dans le débat. J'invite donc tous les Chef-Boutonnais(es) à rester vigilants pour ne pas se laisser tromper sur le but d'une telle action.

Je me permets de leur poser la question : Que sont devenues les idées de nos deux anciens Maires défenseurs du service public ? Tourneraient ils vers une opposition certes sans siège d'élu, mais qui pourrait s'appuyer sur la gauche et qui cependant, prendrait ses racines dans le capitalisme ?

De plus, je me tiens à la disposition de ceux qui voudraient connaître la réalité sur la rupture du compromis de l'achat du terrain des frères DUGUY.

Avant de terminer, je veux revenir sur un petit papier qui a circulé dans toutes les boîtes aux lettres (sauf la mienne), ce papier était à l'initiative de 27 courageux anonymes et disait « M. le Maire a décidé avec son conseil ». Et bien, je réponds à l'auteur de cette formulation que dans cette mandature, c'est le conseil municipal qui décide à la majorité. Les conseillers de cette mandature n'ont pas signé allégeance à M le Maire mais ont tous signé allégeance et servitude à la démocratie.

Le but de cette réunion étant de prendre une décision.

Donc démocratiquement je n'oublie pas qu'une pétition existe, je vote avec regret pour l'abandon du projet....UN ABANDON QUE JE SOUHAITERAIS PROVISOIRE. J'avais des choses à dire,...elles sont dites sans vouloir donner de leçon mais amener une réflexion. Je vous dis « le conservatisme et l'immobilisme offrent en apparence du confort mais en réalité ce sont 2 cancers qui paralysent le progrès ... notre ville en souffre ».

Après cette lecture, Monsieur le Maire souhaite rebondir sur plusieurs points :

- Il reconnaît avoir sous estimé le symbole que représente le bâtiment mairie. Certains élus et membres du CCAS, avaient mis du temps pour s'approprier le projet mais ont été convaincus de sa cohérence au gré du travail qui a été mené. La population n'a pas eu ce recul et les arguments pour apprécier la cohérence du projet. L'attachement que les chef-boutonnais peuvent avoir est important même si la mairie n'est dans le parc que depuis 1899-1900. Il est convaincu et conscient que de nombreux chef-boutonnais, au delà de l'aspect politicien, ont signé avec conviction pour que le bâtiment mairie ne soit pas touché.
- L'ampleur de la situation doit amener les élus, bien que convaincus d'avoir pris une décision responsable et cohérente, à écouter et entendre le message. On ne doit pas toucher au socle commun.

Madame Sylvie Magnain rappelle que ce projet n'a pas été abordé dans la précipitation et qu'il a fait l'objet d'un travail considérable et elle indique être amère de devoir y renoncer.

Madame Marie-Claire Ragot témoigne de son indignation quant aux propos qui ont pu être tenus vis-à-vis des personnes âgées et remarque que le bâtiment mairie n'est pas actuellement mis en valeur, car il ne se voit pas notamment en façade.

Monsieur le Maire répond que garder la mairie ne veut pas dire, ne rien y faire et renoncer à améliorer le patrimoine et ses abords.

Madame Marie-Noëlle Aimard ajoute que la génération concernée par la décision à venir est celle qui se trouve dans la salle.

Selon Monsieur le Maire, l'absence de plans a provoqué l'inquiétude, mais l'importance du projet nécessite un concours d'architecte et dans l'attente du choix, il n'était pas raisonnable financièrement de faire réaliser à ce stade là du dossier, une quelconque esquisse. L'idée de mutualiser l'utilisation du parc était intéressante et c'est un des éléments qui avait motivé la décision.

Madame Sylvie Couteau fait état de l'importance de la proximité des générations (EHPAD – mairie).

Madame Odile Bossert regrette que l'opportunité foncière avec le Terrain Duguy n'ait pu aboutir et invite les propriétaires à se manifester pour proposer leur terrain, précisant cependant que l'éloignement en dehors de l'agglomération, n'est pas souhaitable.

Monsieur le Maire répond que la préoccupation des 2 dernières semaines a été de prendre une décision par rapport à cette action et qu'il convient maintenant de poursuivre les efforts pour avancer rapidement pour ne pas mettre en péril la pérennité des 65 emplois (ce que craint madame Magnain).

Monsieur Philippe Faucon craint qu'en cas de problème (quel qu'il soit), la responsabilité des élus et/ou des membres du CCAS puisse être mise en cause et regrette cette action qu'il qualifie de politique et très personnelle. Monsieur le Maire répond que, quel que soit les arguments avancés, rien ne peut lutter contre l'irrationnel.

Monsieur Loïc Ranchère souligne que le Conseil Municipal a été élu démocratiquement par les chef-boutonnais. Il ne comprend pas la haine employée à son encontre. Il considère que le Conseil Municipal doit respecter la réaction des signataires mais demande en retour le respect de la population vis-à-vis des élus qui ne négligent pas leur mission.

Monsieur le Maire indique avoir ressenti ce rapport de force en début de réunion publique, le 06 avril dernier. Mais le plus choquant pour lui, est le comportement de rejet que peuvent avoir certaines personnes, vis-à-vis des personnes âgées.

Monsieur Guillaume Gendraux se dit lui aussi déstabilisé par cette haine, impressionné par l'énergie déployée pour cette pétition et déçu que personne ne soit venu se renseigner sur le dossier, avant une telle démarche.

Madame Valérie Inglis souligne qu'elle a été la seule élue visitée car les 2 personnes qui se sont présentées, ne la connaissaient pas. Elle a été surprise de leur méconnaissance du dossier et du fait qu'elles n'avaient pas pris connaissance de l'article rédigé dans le journal municipal distribué en janvier. Elles semblaient par ailleurs, peu informées sur les tenants et aboutissants du projet.

Monsieur le Maire pense que cet article n'a peut être pas été assez argumenté et l'idée même de ce transfert a suffi pour agiter les esprits.

Monsieur Loïc Ranchère rappelle que diverses propositions ont été faites notamment par rapport au terrain Gallaud. Il pense que les arguments doivent être clairement exprimés à la population sur la faisabilité ou non de son utilisation. Monsieur le Maire répond qu'il ne faut pas négliger la surface disponible aux abords du futur EHPAD pour permettre de répondre ultérieurement aux éventuels besoins de l'établissement.

Monsieur Michel Gornard avoue que le projet ne l'avait pas immédiatement séduit mais que les atouts et la valorisation simultanée des deux sites lui ont rapidement semblé intéressants et très opportuns.

Monsieur Joël Proust reconnaît et regrette que toutes les données n'aient pas été communiquées pour permettre à la population d'apprécier le dossier en toute connaissance de cause.

Madame Marie-Noëlle Aimard regrette que les gens aient pu signer sans venir s'informer davantage.

Monsieur le Maire reconnaît cette erreur de communication et les gens ont vu le problème sans voir la solution. Il était difficile de communiquer sans plans ni esquisses, seulement avec des intentions qui restaient à concrétiser.

Après cette large discussion (tous les propos n'ayant pas ici été rapportés mais concordants), Monsieur le Maire indique que les membres du CCAS réunis le 28 avril ont à l'unanimité, voté le retrait du projet de transfert de l'EHPAD vers la Mairie et de la Mairie vers l'EHPAD. Il propose donc le texte de délibération suivant, rédigé par la commission « Communication » élargie aux membres du CCAS et aux élus volontaires :

Monsieur le Maire en donne lecture :

Depuis plusieurs semaines, le projet de construction de l'EHPAD (maison de retraite) dans le parc de l'Hôtel de Ville en utilisant le bâtiment actuel de la Mairie, et par conséquence, le transfert de la Mairie vers l'EHPAD actuel, suscite des réactions vives.

Pour y donner suite, la municipalité a organisé une réunion publique afin d'expliquer son projet et sa cohérence. Ayant été destinataires d'une pétition et après des échanges avec la population, les élus du Conseil Municipal et les membres du Conseil d'Administration de l'EHPAD ont décidé de réexaminer ce projet.

Aujourd'hui, les membres du Conseil Municipal entérinent le fait que le bâtiment de la mairie restera « Mairie » et qu'un terrain devra être trouvé pour la construction du nouvel EHPAD. (Les membres du CCAS ont d'ailleurs pris cette décision le 28 avril dernier).

Malgré la cohérence du projet, nous avons le sentiment d'avoir sous-estimé le côté affectif reliant les chef-boutonnais à leur mairie. Bien que ce projet ait pu valoriser ce bâtiment, son affectation en tant que mairie depuis 1900 semble inaliénable chez bon nombre de Chef-Boutonnais. Nous avons conscience que nous avons touché au plus précieux symbole de notre patrimoine commun.

Cependant, nous ne regrettions pas d'avoir présenté ce projet sur lequel nous travaillions depuis un an avec un programmiste.

Maintenant, il faut reprendre les deux dossiers au départ, répondre aux multiples problématiques et minimiser les conséquences de cette remise en cause du projet.

En effet, ne pas concrétiser ce projet ne résout en rien l'avenir !

La construction d'un nouvel EHPAD est indispensable pour garantir aux résidents des conditions d'hébergement et de vie agréables, maintenir l'emploi (65 agents) et donc pérenniser l'établissement.

D'autre part, la mairie est globalement en mauvais état. Il faudra la rénover totalement malgré le fait qu'elle sera aux 2/3 vides ... Les services de la Communauté de Communes vont, en effet, déménager dans quelques mois et les diverses permanences occupant le 2^{ème} étage ne peuvent être maintenues à ce niveau .De plus, sa mise en accessibilité (pour les personnes à mobilité réduite) devra être réalisée impérativement avant 2015.

Il y aussi le problème de la réutilisation des 3 100 m² de l'EHPAD actuel en plein centre-ville.

Toutes ces problématiques nécessitent une réponse adaptée, que ce soit en termes d'efficacité ou financier. Nous sommes garants de l'argent des contribuables.

Nous allons donc réfléchir, de nouveau, à la construction du nouvel EHPAD en ayant cependant pour postulat, des idéaux forts. Nous souhaitons maintenir l'établissement le plus proche possible du centre-ville, sur un terrain suffisamment grand pour qu'un espace de vie, végétalisé, y soit créé.

Personne ne souhaitant s'exprimer davantage sur le sujet, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ce

texte et autorise sa diffusion auprès de la population.

DESIGNATION DE REPRESENTANTS DANS LES DELEGATIONS PRECEDEMMENT CONFIEES A MONSIEUR BLANCHARD

Monsieur le Maire demande qui est candidat pour remplacer Monsieur Pierre Blanchard dans le cadre des délégations qui lui avaient été confiées, en début de mandat. Sont ainsi respectivement désignés à l'unanimité :

Conseil de la Communauté de Communes du Cœur du Poitou (suppléant) : Marie Claire RAGOT
Conseil du Syndicat Mixte D'Alimentation en Eau potable 4B (Suppléant) : Joël PROUST
Centre Communal d'Action Sociale de Chef-Boutonne : Sylvie COUTEAU

ENGAGEMENT DES COMMUNES DANS LE CADRE DES TRAVAUX EFFECTUES PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CŒUR DU POITOU DANS LES BATIMENTS SCOLAIRES MIS A DISPOSITION

Monsieur le Maire informe l'assemblée, que conformément à la décision prise le 23 mars dernier, le Conseil Communautaire souhaite, avant d'engager les travaux de remplacement des huisseries dans les écoles, l'accord des conseils municipaux.

En effet, le code général des collectivités territoriales stipule en son article L 1321-3 : *...qu'en cas de désaffection totale ou partielle des biens mis à disposition, la collectivité propriétaire recouvre l'ensemble de ses droits et obligations sur les biens désaffectés.*

Les biens sont donc dans ce cas là, restitués et réintégrés dans le patrimoine communal pour sa valeur nette comptable augmentée des adjonctions effectuées par l'EPCI.

Autrement dit, il ressort de ces éléments que l'emprunt contracté par la communauté de communes pour financer les travaux d'investissement serait repris par la commune par voie d'avenant au contrat de prêt. En cas d'emprunt non affecté exclusivement à un bâtiment, il est possible également, par voie de convention, de prévoir le versement par la commune à la communauté d'une quote-part des annuités.

Monsieur le Maire commente le tableau stipulant le montant des travaux envisagés sur les bâtiments de la commune, estimés à 23 358 € TTC pour lesquels un emprunt de 13 130 € serait contracté sur 20 ans et dont l'annuité serait de 987 €.

Après en avoir délibéré, par 16 voix pour qu'en cas de désaffection totale ou partielle des bâtiments communaux mis à la disposition de la Communauté de Communes, la commune de Chef-Boutonne reprendra à son compte, l'ensemble de ses droits et obligations sur les biens désaffectés.

Monsieur Philippe Faucon s'est abstenu du fait de l'incertitude des décisions qui pourraient être prises quant aux fermetures de classes. Madame Sylvie Couteau lui indique que la commission scolaire dont elle fait partie, travaille actuellement sur le sujet et la visite de tous les établissements scolaires va permettre d'établir des priorités.

Monsieur le Maire précise qu'effectivement cette étude a été demandée pour poser un diagnostic partagé et projeter les diverses hypothèses en tenant compte des incidences financières et sociales.

Monsieur le Maire ajoute et insiste sur le fait que Monsieur Claude REDIEN Président de la Communauté de Communes du Cœur du Poitou ne doit pas être soupçonné de vouloir réduire le service public auquel il est attaché. Il ajoute également qu'il soutient totalement sa démarche.

MODE OPERATOIRE DU CONCOURS DES MAISONS FLEURIES 2010

Monsieur Guillaume Gendraux rappelle brièvement le bilan du concours 2009 : 34 participants – 5 lauréats.

La Commission a revu les modalités d'appréciation avec 2 passages, par exemple l'un au cours de la 1^{ère} quinzaine de juin et l'autre fin juillet pour tenir compte des divers fleurissements. Il se réjouit de l'effort qui avait été fait et espère vivement que la population s'impliquera de nouveau. L'intégralité du règlement est disponible au secrétariat ou sur le site Internet de la commune et sera distribué dans chaque foyer chef-boutonnais.

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Sylvie MAGNAIN Adjoint responsable de la Commission « « Vie Sociale – Solidarité » »

- indique que l'EHPAD a fêté, le 23 Avril dernier, les 100 ans de l'un de ses résidents, Monsieur Plisson de Lussais.

Guillaume GENDRAUX Adjoint responsable de la Commission « Amélioration et Valorisation du Patrimoine »

- renouvelle ses remerciements à Odile Bossert pour son dévouement et son implication pour la mise en place des parcours « Balades et Découvertes » sur le territoire. Il propose aux élus de se retrouver le dimanche 16 mai pour la mise en place de la matérialisation du parcours et partager le déjeuner.

- présente les plaques renseignant sur les essences de l'arboretum qui sera terminé vers la mi juin.

- indique que sa commission a défini l'emplacement au cimetière de Javarzay, du columbarium dont l'achat a été décidé lors de la dernière réunion. Il sera installé à proximité des urnes au sol. Les abords seront améliorés.

- évoque brièvement l'idée d'un concours photos à travailler en commission.

Valérie INGLIN Adjoint responsable de la Commission « Communication »

- demande aux élus de distribuer le « Couleur à la Une »

- indique que l'émission « Terre Commune » de la Radio D4B à laquelle elle a participé avec Monsieur le Maire sera mise en ligne sur le site Internet dans la rubrique « Actualités ».

- indique que la commission travaille à la préparation du prochain journal « Couleur Boutonne »

Sylvie COUTEAU Adjoint responsable de la Commission « Animation de la vie locale – Culture Jeunesse »

- rappelle que la commission se réunira jeudi 06 Mai.

- indique que les défibrillateurs seront installés prochainement et que la 1^{ère} session de formation assurée par Monsieur Damien THIBURCE, aura lieu les 03.06 et 11 mai au centre de secours de Chef-boutonne

- annonce l'agenda des manifestations dont la cérémonie du 08 Mai.

- rappelle le passage de cyclos randonneurs le 14 mai prochain dans le cadre de la 5^{ème} randonnée du Sel qui partira de la Baule le jeudi 13 mai et arrivera à Murat le Quaire (Auvergne) le samedi 15 mai 2010 après avoir parcouru 600 kms. L'objectif de cette animation est de récolter des fonds en faveur de l' Association Européenne contre les Leucodystrophies (ELA). Madame Couteau remercie les commerçants locaux qui ont accepté de participer à la vente de sel organisée sur la commune, ville étape.

Joël PROUST Adjoint responsable de la Commission « Infrastructures – Travaux – Voirie »

- dresse le bilan des travaux en cours

Monsieur Michel Gornard l'interroge sur l'opportunité de faire l'enrobé sur la rue centrale « Rue des Lavandières » du Lotissement de la Garenne du Bois aux Pins » avant la vente des lots et les travaux de chaque propriétaire. Monsieur Joël Proust lui répond que la question a été réfléchie par la commission et l'architecte Mme Guérif et qu'il avait semblé plus opportun de la faire dès maintenant pour rendre le lieu propre et attractif.

L'ordre du jour étant épousé, les rapports de commissions présentés, Monsieur le Maire évoque quelques informations diverses avant de clore la séance à 22 heures 45 :

- Monsieur le Maire rappelle que l'Association «ARBRES» accueille Monsieur Philippe Niorthe pour une exposition intitulée « L'histoire de la France, au Cameroun entre 1950 et 1970 » présentée au Centre Culturel le 06 Mai 2010

- Mouvements de personnel au secrétariat de la mairie

- Nomination de Marie Biraud de Limalonges pour remplacer Daniel NEUILLE. Dans l'attente de son arrivée, le poste sera occupé par Fanta Diarra du Service Intérimaire du Centre de Gestion de Saint Maixent.
- Départ d'Aurélie Pasquier qui assurait l'accueil le mercredi, pour la mairie de Couture où elle travaillait déjà et qui lui propose une augmentation d'heures. Le temps de travail de Chrystel Samar qui assure l'accueil les

autres jours sera majoré de 6 heures pour sa présence le mercredi.

- La commission « emploi » présentera prochainement un projet de révision des horaires d'ouverture de la mairie, étudié pour tenir compte des disponibilités de la population.

- A l'occasion de la cérémonie du 08 mai 2010, Monsieur Hubert FALCO secrétaire d'Etat à la Défense et aux Anciens Combattants, en partenariat avec l'Association des Maires de France, a créé un DIPLOME D'HONNEUR AUX COMBATTANTS DE L'ARMEE FRANCAISE 1939-1945 dans le cadre du 70^{ème} anniversaire de l'année 1940. Il sera remis aux 15 chef-boutonnais concernés.

- Réunion publique le 25 mai pour répondre aux questions de la population comme cela avait été fait en 2009.

- L'ouverture des plis reçus au titre des travaux d'aménagement de l'avenue a eu lieu ce jour, en présence des représentants de la maîtrise d'œuvre et de la commission « Amélioration et valorisation du patrimoine ». les lots seront attribués lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal le 17 mai 2010 après analyse des plis

- Les travaux d'assainissement de la CdC débuteront Rue de la Laiterie vers le 15 mai et devraient se poursuivre depuis la Croix Perrine vers le 10 Juin prochain. Eu égard à ce planning, la foire commerciale du 26 juin sera maintenue sur l'avenue.

- La balayeuse récemment livrée a été mise en service immédiatement.

- Le locataire du logement 6, Place Emile Thomas a fait part de son départ le 1^{er} mai 2010. Toute personne intéressée peut se renseigner en mairie.

- Projet de construction d'une nouvelle gendarmerie : après de nombreux contacts avec les services préfectoraux, il se trouve que le projet communautaire de construction d'un nouveau centre de secours à Sauzé Vaussais, ne peut être réglementairement validé. Ainsi les communes défendues par ce centre devront seules, supporter le coût de ce projet. Il convient maintenant de réfléchir à l'orientation qui sera donnée à la construction d'une nouvelle gendarmerie à Chef-Boutonne et de se déterminer avant la fin de l'année 2010.

- Monsieur Michel Gornard demande où en est le dossier du Pont Sicard et regrette l'état dégradé des chemins blancs. Monsieur le Maire lui répond que le problème a été évoqué à l'occasion de la visite de Monsieur BROCHU venu vérifier la réfection des vitraux de l'Eglise de Javarzay. Contact sera pris rapidement avec Madame DUPAS qui se prononcera sur la nature des travaux à entreprendre. Monsieur Joël Proust reconnaît le retard pris pour l'entretien des chemins, et va faire le nécessaire auprès du Sivu pour intervenir dans les meilleurs délais.

Ainsi délibéré, en mairie de Chef-Boutonne, le 03 Mai 2010

Le Maire,
Fabrice MICHELET